

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit**

Poco Graphite Graphite Synthétique - Imprégné au Cuivre - Qualité Industrielle

**Description du produit**

Cette FDS couvre les catégories industriels suivants: AXF-5QC

**Statut d'inscription**

Si ce produit est soumis à REACH, les numéros d'enregistrement se trouvent dans la section 3 et d'autres informations dans la section 15..

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées**

Application industrielle

**Usages déconseillés**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Entegris GmbH

Hugo-Junkers-Ring 5, Gebäude 107/W, 01109 Dresden, Germany

Telephone Number: +49 (0) 351 795 97 0

Fax Number: +49 (0) 351 795 97 499

Only Representative

Tetra Tech International, Inc.

Fuchsstrasse 1, 67688 Rodenbach, Germany

reach@tetrattech.com

Entegris, Inc.

129 Concord Road

Building 2

Billerica, MA 01821

USA

Telephone Number: +1-952-556-4181

Telephone Number: +1-800-394-4083 (toll free within North America)

Courriel: Product.stewardship@entegris.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+1-703-527-3887 (24 hours) - CHEMTREC – International

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]****Symboles de danger**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Mention d'avertissement**

Aucun besoin en fonction de critères de classification

**Mentions de danger**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Conseils de prudence**

**Prévention**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Réponse**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Stockage**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

**Élimination**

**P501** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers**

Lors de son traitement par fraisage, rectification, soudure, fusion, sciage, brasage, combustion ou d'autres procédés similaires, la poussière générée, la fumée ou le brouillard peuvent présenter un danger par inhalation, ingestion ou par contact avec les yeux ou la peau. Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air (lors de la manipulation ou du traitement). Des petits copeaux et poussières générées par les processus peuvent être dangereux pour l'environnement et toxiques pour la vie aquatique.

RUBRIQUE 16: Autres informations.

**SECTION 3: Composition / informations sur les composants**

**3.2 MÉLANGE**

CAS N° CE N° d'enregistrement	Nom du Composant Synonymes	1272/2008 (CLP)	Pour cent
7782-42-5 231-955-3 01-2119486977-12-0051	Graphite	Auto-Classifié: STOT RE 2 - H373	40-60
7440-50-8 231-159-6 01-2119480154-42-0159	Cuivre	Auto-Classifié: Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 1 - H370 STOT SE 3 - H335 STOT RE 1 - H372 STOT RE 2 - H373 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	40-60

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**Inhalation**

En cas de problème, transporter la victime dans une zone non contaminée. Donner respiration artificielle si ne bouché pas. Obtenez une attention médicale immédiate.

**Peau**

Lavez la peau avec du savon et arrosez pendant au moins 15 minutes tout en retirant l'habillement et les chaussures souillés. Si nécessaire, obtenir des soins médicaux. Complètement nettoyez et séchez l'habillement et les chaussures souillés avant réutilisation.

**Yeux**

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes au moins. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Puis consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion**

En cas d'ingestion, consulter un médecin.

**4.2 Symptômes/Effets les Plus Importants****Aiguë**

irritation des voies respiratoires, irritation oculaire, réactions allergiques, lésion du tube digestif

**Différés**

réactions allergiques, lésion hépatique, lésion du tube digestif, lésion sanguine, lésion rénale, dommages nez, lésion à l'appareil respiratoire, lésion cutanée, malaises à l'estomac

**4.3 Indication de la Nécessité d'une Prise en Charge Médicale Immédiate et d'un Traitement Spécial**

Traiter les symptômes et de soutien.

<b>SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie</b>
--

**5.1 Moyen d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des agents d'extinction appropriés à l'incendie avoisinant.

**Moyens Extinction Inadéquat**

Aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Danger d'incendie négligeable. Éviter de générer de la poussière, la poussière finement dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'inflammation est un danger d'explosion de poussière.

**Combustion**

oxydes de carbone, oxydes de cuivre

**5.3 Conseils aux pompiers**

Danger d'incendie négligeable. Éviter de générer de la poussière, la poussière finement dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'inflammation est un danger d'explosion de poussière.

**Mesures de Lutte contre l'Incendie**

S'il n'y a pas de danger, déplacer le contenant à l'écart des lieux d'incendie. Refroidir les récipients avec de l'eau à l'aide d'une lance télécommandée sur affût ou de lances moniteurs jusqu'à ce que le feu soit éteint.

Utiliser des agents d'extinction appropriés à l'incendie avoisinant. Se retirer immédiatement si le son provenant du purgeur d'air de sécurité s'élève ou si les réservoirs se décolorent au cours de l'incendie. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de combustion. Endiguer pour élimination ultérieure.

**Équipement Protectif et Précautions pour Pompiers**

Porter un équipement complet de protection de lutte contre l'incendie incluant un appareil de respiration autonome pour vous protéger contre de possibles expositions.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements et un équipement de protection personnelle. Réduire la production et l'accumulation de poussière. Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et interdire l'entrée. Assurer une aération suffisante. Ne pas laisser la poussière s'accumuler sur les surfaces, car ces dépôts peuvent former un mélange explosif en cas de dispersion dans l'atmosphère dans des concentrations suffisantes. Éviter toute génération de poussières pendant la manipulation et prévenir toutes les sources possibles d'ignition (étincelles ou flammes). Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles en cas de travail avec des poussières. Éviter la dispersion de la matière déversée et tout ruissellement ou contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations ou les égouts.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

**6.3 Méthodes et Matières pour le Confinement et le Nettoyage**

Ne pas toucher le produit déversé ou marcher sur celui-ci. Si possible, arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et interdire l'entrée. S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussière. Recueillir le déversement avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA ou mouiller et ramasser les déversements secs. Éviter de balayer la matière sèche déversée. Éliminer les sources d'inflammation, y compris les sources d'étincelles électriques, statiques ou dues aux frottements. Ne pas déverser dans le système d'approvisionnement en eau et les égouts. Empêcher la pénétration du produit déversé dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter l'accumulation de poussières en suspension dans l'air. Petits déversements: Déplacer les récipients à l'écart du produit déversé et les placer dans un endroit sûr. Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient à déchets dédié et correctement étiqueté. Déversements importants: En cas d'indisponibilité du personnel d'urgence, aspirer ou balayer avec précaution les matières déversées et les placer dans un récipient d'élimination approprié. Éviter la création de conditions favorables à la formation de poussières et toute dispersion par le vent.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8. Evacuation: voir rubrique 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer la poussière. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire, ou fumer en utilisant ce produit. Porter des gants/des vêtements et protection des yeux/du visage. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Évitez les dépôts significatifs de matériel, en particulier sur les surfaces horizontales, qui peuvent devenir aéroportées et former des nuages de poussières combustibles et peuvent contribuer à des explosions secondaires.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Entreposer et manutentionner conformément aux règlements et aux normes en vigueur. Tenir à l'écart des substances incompatibles. Maintenir les blocs de graphite dans une position stable. Conserver toutes les poussières générées par l'usinage dans un récipient fermé. Conserver les blocs tels que livrés, aucune instruction spécifique de manipulation ou de stockage identifiée. Conserver la poudre ou les poussières issues du processus d'usinage dans un récipient fermé.

**Matériaux Incompatibles**

acides, matières oxydantes

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Application industrielle

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition des ingrédients**

Graphite	7782-42-5
ACGIH:	2 mg/m <sup>3</sup> TWA (toutes formes excepté fibres de graphite ) matière particulaire respirable
l'Autriche:	5 mg/m <sup>3</sup> TWA [TMW ] poussière alvéolaire <1% de quartz, fraction respirable
	10 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZW ] poussière alvéolaire <1% de quartz, fraction respirable 2 X 60 min
Belgique:	2 mg/m <sup>3</sup> TWA (excepté fibres ) fraction alvéolaire
Bulgarie	5 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction inhalable
Croatie	4 mg/m <sup>3</sup> TWA [GVI] poussière respirable ; 10 mg/m <sup>3</sup> TWA [GVI] total poussière
République tchèque	2 mg/m <sup>3</sup> TWA comme fraction respirable, <=5% Silice, Cristobalite, Tridymite et .gamma.-Oxyde d'aluminium poussière
Estonie	5 mg/m <sup>3</sup> TWA poussière
Finlande:	2 mg/m <sup>3</sup> TWA
la France:	2 mg/m <sup>3</sup> TWA [VME ] fraction alvéolaire
Allemagne (DFG):	1.5 mg/m <sup>3</sup> TWA MAK fraction respirable ; 4 mg/m <sup>3</sup> TWA MAK Fraction inhalable
Grèce:	10 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction inhalable ; 5 mg/m <sup>3</sup> TWA fraction respirable
l'Irlande:	10 mg/m <sup>3</sup> TWA poussières inhalables totales ; 4 mg/m <sup>3</sup> TWA poussière respirable
	30 mg/m <sup>3</sup> STEL (calculé ) poussières inhalables totales ; 12 mg/m <sup>3</sup> STEL (calculé ) poussière respirable
Italie:	2 mg/m <sup>3</sup> TWA (tous les genres à l'exception des fibres du graphite ) fraction respirable
Lettonie	2 mg/m <sup>3</sup> TWA
Lituanie	5 mg/m <sup>3</sup> TWA [IPRD] poussière
Pologne	6 mg/m <sup>3</sup> TWA [NDS] (synthétique ) Fraction inhalable
Portugal:	2 mg/m <sup>3</sup> TWA [VLE-MP ] (tous les genres à l'exception des fibres du graphite ) fraction respirable
Roumanie	2 mg/m <sup>3</sup> TWA (Quartz <=5% ) poussière, fraction respirable

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Poco Graphite Graphite Synthétique - Imprégné au Cuivre - Qualité Industrielle

N° de FS: 0139 (EU)

République Slovaque	2 mg/m3 TWA fraction respirable, 5% ou moins de l'élément fibreux ; 10 mg/m3 TWA fraction respirable, 5% ou en plus de l'élément fibreux ; 10 mg/m3 TWA aérosol en tout
l'Espagne:	2 mg/m3 TWA [VLA-ED ] (voir UNE EN 481: 1995 sur les atmosphères de travail. Définition des fractions de taille de particule pour la mesure des aérosols ) poussière; fraction respirable
Suède:	5 mg/m3 TLV total poussière
Royaume-Uni:	10 mg/m3 TWA poussières inhalables ; 4 mg/m3 TWA poussière respirable
	30 mg/m3 STEL (calculé ) poussières inhalables ; 12 mg/m3 STEL (calculé ) poussière respirable
<b>Cuivre</b>	<b>7440-50-8</b>
ACGIH:	0.2 mg/m3 TWA fumée
l'Autriche:	1 mg/m3 TWA [TMW ] Fraction inhalable ; 0.1 mg/m3 TWA [TMW ] fraction alvéolaire [respirable], fumée
	4 mg/m3 STEL [KZW ] Fraction inhalable 4 X 15 min ; 0.4 mg/m3 STEL [KZW ] fraction alvéolaire [respirable], fumée 4 X 15 min
Belgique:	0.2 mg/m3 TWA fumée ; 1 mg/m3 TWA poussière et brouillard
Bulgarie	0.1 mg/m3 TWA comme Cu (cuivre) vapeur de métal
Croatie	0.2 mg/m3 TWA [GVI] fumée ; 1 mg/m3 TWA [GVI] comme Cu (cuivre) poussière
	2 mg/m3 STEL [KGVI] poussière et fumer comme Cu (cuivre)
République tchèque	1 mg/m3 TWA poussière ; 0.1 mg/m3 TWA fumée
	2 mg/m3 Plafond poussière ; 0.2 mg/m3 Plafond fumée
Danemark.	1 mg/m3 TWA poussière et poudre ; 0.1 mg/m3 TWA comme Cu (cuivre) fumée
Estonie	1 mg/m3 TWA total poussière ; 0.2 mg/m3 TWA poussière respirable
Finlande:	0.02 mg/m3 TWA comme Cu (cuivre) alvéolaire [respirable]
la France:	0.2 mg/m3 TWA [VME ] fumée ; 1 mg/m3 TWA [VME ] comme Cu (cuivre) poussière
	2 mg/m3 STEL [VLCT ] comme Cu (cuivre) poussière
Allemagne (DFG):	0.01 mg/m3 TWA MAK (y compris des composés inorganiques de cuivre ) fraction respirable

	0.02 mg/m3 pointe fraction respirable
Grèce:	0.2 mg/m3 TWA fumée ; 1 mg/m3 TWA poussière
	2 mg/m3 STEL poussière
Hongrie	1 mg/m3 TWA [AK]; 0.1 mg/m3 TWA [AK] fumée
	4 mg/m3 STEL [CK]; 0.4 mg/m3 STEL [CK] fumée
l'Irlande:	0.2 mg/m3 TWA comme Cu (cuivre) fumée ; 1 mg/m3 TWA comme Cu (cuivre) poussières et brouillards
	0.6 mg/m3 STEL (calculé ) comme Cu (cuivre) fumée ; 2 mg/m3 STEL comme Cu (cuivre) poussières et brouillards
Italie:	0.2 mg/m3 TWA fumée
Lettonie	0.5 mg/m3 TWA
	1 mg/m3 STEL
Lituanie	1 mg/m3 TWA [IPRD] Fraction inhalable ; 0.2 mg/m3 TWA [IPRD] fraction respirable
les Pays-Bas:	0.1 mg/m3 TWA Fraction inhalable
Pologne	0.2 mg/m3 TWA [NDS]
Portugal:	0.2 mg/m3 TWA [VLE-MP ] fumée ; 1 mg/m3 TWA [VLE-MP ] comme Cu (cuivre) poussière et brouillard
Roumanie	0.5 mg/m3 TWA poudre
	0.2 mg/m3 STEL fumée ; 1.5 mg/m3 STEL poussière
République Slovaque	1 mg/m3 TWA poussière ; 0.1 mg/m3 TWA fumée
	2 mg/m3 Plafond poussière ; 0.2 mg/m3 Plafond fumée
Slovénie	1 mg/m3 TWA Fraction inhalable ; 0.1 mg/m3 TWA fraction respirable, fumée
	4 mg/m3 STEL Fraction inhalable ; 0.4 mg/m3 STEL fraction respirable, fumée
l'Espagne:	0.2 mg/m3 TWA [VLA-ED ] fumée ; 1 mg/m3 TWA [VLA-ED ] comme Cu (cuivre) poussière et brouillard
Suède:	1 mg/m3 TLV total poussière ; 0.2 mg/m3 TLV poussière respirable
Suisse:	0.1 mg/m3 TWA [MAK]
	0.2 mg/m3 STEL [KZW]

Royaume-Uni:	1 mg/m3 TWA la poussière et les brouillards ; 0.2 mg/m3 TWA fumée
	0.6 mg/m3 STEL (calculé ) fumée ; 2 mg/m3 STEL poussière et brouillard

**Valeurs limites d'exposition des composants biologiques**

Aucun des composants de ce produit sont sur la liste.

**Doses Dérivées Sans Effet (DNEL)**

Aucun DNEL disponibles.

**Concentration Prédite Sans Effet (PNEC)**

Aucune PNEC disponibles.

**8.2 Contrôle de l'exposition**

**Contrôle de l'exposition**

Fournir un système de ventilation par évacuation locale ou un système dans l'enceinte de traitement. S'assurer que les systèmes de traitement de la poussière (comme les conduits d'évacuation, les dépoussiéreurs, les récipients et l'équipement de traitement) sont conçus de manière à empêcher le rejet de poussière dans le lieu de travail (à savoir que l'équipement ne présente aucune fuite). Se conformer aux limites d'exposition en vigueur.

**Protection yeux/visage**

Porter des lunettes de sécurité. (EN 166).

**Protection de la Peau**

Porter un vêtement approprié qui résiste aux produits chimiques. (EN ISO 6529).

**Protection Respiratoire**

ARA avec pièce de masque intégral devrait être disponible en cas d'urgence. (EN 137).

**Gants Recommandations**

Porter des gants appropriés qui résistent aux produits chimiques. (EN 374).

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Apparence</b>	bloc solide gris au noir	<b>Etat physique</b>	solide
<b>Odeur</b>	inodore	<b>Couleur</b>	gris au noir
<b>Seuil d'Odeur</b>	Pas disponible	<b>pH</b>	Pas disponible
<b>Point de fusion</b>	1083 °C (Cuivre)	<b>Point d'ébullition</b>	Pas disponible
<b>Plage d'ébullition</b>	Pas disponible	<b>Point de congélation</b>	Pas disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ininflammable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible	<b>Point d'éclair</b>	(Ininflammable)
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Pas disponible	<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible



<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Pas disponible	<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de la vapeur (air=1)</b>	Pas disponible	<b>Densité (eau=1)</b>	Pas disponible
<b>Solubilité d'Eau</b>	(Insoluble )	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	Pas disponible	<b>Viscosité, cinématique</b>	Pas disponible
<b>Solubilité (Autre)</b>	Pas disponible	<b>Densité</b>	2.8 - 3.5 g/cc
<b>Forme Physique</b>	bloc solide	<b>Sublimation</b>	3648.9 °C (graphite )
<b>Masse moléculaire</b>	Pas disponible	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Pas disponible		

**9.2 Autres informations**

Aucune information supplémentaire disponible pour le produit.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aucun risque de réactivité prévu.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable à des températures et des pressions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Ne se polymérisera pas.

**10.4 Conditions à éviter**

Éviter l'accumulation de poussières en suspension dans l'air. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

**10.5 Matières incompatibles**

acides, matières oxydantes

**10.6 Produits de décomposition dangereux****Produits de décomposition thermique**

oxydes de carbone, oxydes de cuivre

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Analyse des ingrédients - DL50/CL50**

Les composants de ce matériel ont été révisés dans des sources variés et pas de points finals ont été identifiés.

**Données sur la toxicité des produits****Estimation de Toxicité Aiguë**

Aucune donnée disponible.

**Données sur l'Irritation et la Corrosivité**

irritation des voies respiratoires, irritation oculaire

**Sensibilisation Respiratoire**

Aucune donnée disponible.

**Sensibilisation Cutanée**

Les données des composants indiquent que la substance peut causer une sensibilisation.

**Mutagénicité des Cellules Germinales**

Aucune donnée disponible pour le mélange.

**Données oncogènes**

Aucune donnée disponible pour le mélange.

**Cancérogénicité des ingrédients**

Aucun composant de ce produit n'est listé par le CIRC ou DFG.

**Effet tératogénique**

Aucune donnée disponible pour le mélange.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition**

système respiratoire, système digestif

**Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

foie, sang, reins, nez, système respiratoire, peau, l'estomac, système digestif

**Risque d'aspiration**

Aucune donnée disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composant Analyse - Toxicité Aquatique**

Cuivre	7440-50-8
Poisson:	CL50 96 h Pimephales promelas 0.0068 - 0.0156 mg/L; CL50 96 h Pimephales promelas <0.3 mg/L [statique ]; CL50 96 h Pimephales promelas 0.2 mg/L [coule à travers ]; CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.052 mg/L [coule à travers ]; CL50 96 h Lepomis macrochirus 1.25 mg/L [statique ]; CL50 96 h Cyprinus carpio 0.3 mg/L [semi-statique ]; CL50 96 h Cyprinus carpio 0.8 mg/L [statique ]; CL50 96 h Poecilia reticulata 0.112 mg/L [coule à travers ]
Algues:	EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 0.0426 - 0.0535 mg/L [statique ] EPA ; EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 0.031 - 0.054 mg/L [statique ] EPA
Invertébré:	EC50 48 h Daphnia magna 0.03 mg/L [Statique ] EPA

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible pour le mélange.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible pour le mélange.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible pour le mélange.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Poco Graphite Graphite Synthétique - Imprégné au Cuivre - Qualité Industrielle

N° de FS: 0139 (EU)

Code de déchets / Désignation des déchets selon LoW. EWC-code: 16 03 03\*.

Depuis les conteneurs vides retiennent des résidus de matériau, suivez la manipulation/avertissements sur les étiquettes, même après que le récipient est vidé.

Le rejet dans l'environnement ou dans le système des eaux usées est interdit.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

		ADR	RID	ICAO	IATA	ADNa	IMDG
14.1	UN NUMERO	Non réglé	Non réglé	Non réglé	Non réglé	Non réglé	Non réglé
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	--	--	--	--	--	--
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	--	--	--	--	--	--
14.4	Classe d'emballages	--	--	--	--	--	--
14.5	Dangers pour l'environnement	--	--	--	--	--	--
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	--	--	--	--	--	--
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	--	--	--	--	--	--
14.8	Indications diverses	--	--	--	--	--	--

#### Code international des produits chimiques en vrac

Ce matériel ne contient aucun produit chimique requis par le Code IBC d'être identifiés comme produits chimiques dangereux en vrac.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### UE - REACH (1907/2006) - Liste de l'Annexe XIV des Substances Soumises à Autorisation

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

##### UE - REACH (1907/2006) - Article 59(1) Liste de substances candidates à l'autorisation

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

##### UE - REACH (1907/2006) - Restrictions Annexe XVII de Certaines Substances Dangereuses, Mélanges et Articles

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

##### UE - Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

##### UE - Polluants organiques persistants (850/2004)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

##### UE - Restrictions sur les exportations et les importations (689/2008) - Produits chimiques et articles interdits d'exportation

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: Poco Graphite Graphite Synthétique - Imprégné au Cuivre - Qualité Industrielle

N° de FS: 0139 (EU)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités seuils de substances dangereuses**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - Produits phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - Biocides (528/2012/UE)**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**UE - Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations (1999/13/CE)**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**Règlement relatif aux détergents n° (648/2004/CE)**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**Règlement Allemagne**

**Classification en classes de danger pour les eaux (WGK)**

sans danger pour l'eau (nwg)

\* Auto-classification

**Allemagne Classification pour l'eau - Composant**

**Graphite (7782-42-5)**

ID Number 801 , non considéré dangereux pour l'eau

**Cuivre (7440-50-8)**

ID Number 1443 , non considéré dangereux pour l'eau

**Règlement du Danemark**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

**Renseignements relatifs aux différents ingrédients - Inventaires**

**Graphite (7782-42-5)**

E U	CA	UE	A U	P H	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Anne xe 1	KR KECI - Anne xe 2	KR - REAC H CCA	C N	N Z	M X	T W	VN (Brouillo n)
Ou i	DS L	EI N	Ou i	Ou i	Non	Non	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Ou i	Ou i	Oui

**Cuivre (7440-50-8)**

E U	CA	UE	A U	P H	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Anne xe 1	KR KECI - Anne xe 2	KR - REAC H CCA	C N	N Z	M X	T W	VN (Brouillo n)
Ou i	DS L	EI N	Ou i	Ou i	Non	Non	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Ou i	Ou i	Oui

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

**SECTION 16: Autres informations****16.1 Indications de changement**

20/2/2018 - Mise à jour de la section(s) 1, 3, 15. 3/11/2017 : Mise à jour de la section 3: CAS # 7440-44-0 remplacé avec CAS # 7782-42-5.

**Date de préparation**

09/05/2016

**Date de révision**

20/2/2018

**16.2 Légende/Abréviations**

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux; ADR - Européen du Transport Routier; AU - Australie; DBO - Demande Biochimique en Oxygène; C - Celsius; CA - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie \*; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Réponse Globale de l'Environnement, de la Rémunération, et Loi sur la Responsabilité; CFR-Code des Règlements Fédéraux (US); CLP - Classification, Etiquetage et Emballage; CN - Chine; RPC - Règlement sur les Produits Contrôlés; DFG - Fondation Allemande pour la Recherche; DOT - Ministère des Transports; DSD - La directive relative aux substances dangereuses; DSL - Liste Intérieure des Substances; CE - Commission Européenne; CEE - Communauté Economique Européenne; EIN - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; EINECS - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; ENCS- Inventaire Japonais des substances chimiques existants et nouvelles; EPA - Agence de Protection Environnementale; UE - Union Européenne; F - Fahrenheit; F - Contexte (pour les indices d'exposition biologique du Venezuela); CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer; IATA - Association Internationale du Transport Aérien; OACI - Organisation de l'Aviation Civile Internationale; IDL - Liste de Divulgence des Ingrédients; IDLH - Danger Immédiat pour la Vie et la Santé; IMDG - Code Maritime International des Marchandises Dangereuses; ISHL - Loi Japonaise de la Sécurité industrielle et le droit de la santé; IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées; JP - Japon; Koe - Octanol/Eau Coefficient de Partage; KR KECI Annexe 1 - Inventaire des produits chimiques coréens existants (KECI) / Liste des substances chimiques coréens existants (KECL); KR KECI Annexe 2 - Inventaire des produits chimiques coréens existants (KECI) / Liste des substances chimiques coréens existants (KECL); KR - Corée; DL50/CL50 - Dose létale / concentration létale médiane; LIE - Limite Inférieure d'Explosivité; LLV - Limite du niveau de la valeur; LOLI - List Of List™ - Base de Données de Réglementation de ChemADVISOR; MAK - Concentration Maximale en Milieu de Travail; MEL - Limites Maximales de l'Exposition; MX- Mexique; Ne - Non spécifique; NFPA - l'Agence National de Protection Contre l'Incendie NIOSH - Institut National de Sécurité et la Santé; NJTSR - New Jersey Commerce Registre Secrète; Nq - Non quantitatif ; NSL - Liste des substances Non-Domestiques (Canada); NTP - Programme de Toxicologie National; NZ - Nouvelle-Zélande; OSHA - l'Administration de Sécurité et la Santé; PEL- Limite d'exposition admissible; PH - Philippines; RCRA - Loi de Conservation des Ressources et sur le Recouvrement; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; RID - Européenne des Transports Ferroviaires; SARA - Superfund et Loi de Réautorisation; Sc - Semi-quantitative; STEL - Limite d'Exposition à Court Terme; TCAC - Corée- Loi contrôle des produits chimiques toxiques; TMD - Transport des marchandises dangereuses; VLEP-Valeur Limite d'Exposition Professionnelle; TSCA - Loi de Contrôle des Substances Toxiques; TW - Taiwan; TWA - Moyenne pondérée; LSE - Limite Supérieure d'Explosivité; UN/NA - Nations Unies / Amérique du Nord; ÉU - États-Unis; VLE - Valeur Limite d'Exposition (Mexique); VN (Brouillon) - Vietnam (Brouillon) ); SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses (Canada)

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Disponible sur demande.

**16.4 Méthodes utilisées pour la classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008**

Disponible sur demande.

**16.5 Texte des phrases H et EUH correspondantes (numéro et texte intégral) et notes**

**H317** Peut provoquer une allergie cutanée

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux

**H372** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### **16.6 Indications de stage professionnel**

Veillez lire la FDS avant d'utiliser ce produit.

#### **16.7 Indications détaillées**

##### **Avis de non-responsabilité:**

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) est censé être à jour et exactes à la date de livraison du produit par Entegris. Entegris ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à ces informations, y compris, sans limitation, les garanties implicites de la qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Entegris décline toute responsabilité pour toute perte ou dommage pouvant résulter de l'utilisation de l'information contenue dans cette FDS. Les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques du produit décrit par Entegris dans cette FDS n'ont pas été complètement étudiées. Les utilisateurs sont responsables pour l'exercice de diligence raisonnable dans l'utilisation du produit Entegris, et pour mener leur propre enquête pour déterminer si le produit est apte pour leur usage particulier et adapté à leur mode d'utilisation ou d'application. C'est la responsabilité de l'utilisateur de veiller que ses activités sont conformes à toutes les lois et règlements applicables. Entegris est une marque déposée de Entegris Inc. ou une société affiliée. © 2015 Entegris Inc. ou une société affiliée. Tous droits réservés..

Lors de son traitement par fraisage, rectification, soudure, fusion, sciage, brasage, combustion ou d'autres procédés similaires, la poussière générée, la fumée ou le brouillard peuvent présenter un danger par inhalation, ingestion ou par contact avec les yeux ou la peau. Poussière combustible; Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2; Sensibilisation de la Peau Catégorie 1; Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition Catégorie 1: tractus digestif; Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition Catégorie 3: système respiratoire; Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée Catégorie 1: foie; Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée Catégorie 2: tractus digestif, système hématopoiétique, reins, nez, système respiratoire, peau, l'estomac; Dangereux en milieu aquatique - aigu Catégorie 1; Dangereux en milieu aquatique - chronique Catégorie 1.